

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS**

**OBJET : contrat d'équipement**

L'An deux mille onze le 21 septembre à 18h30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**

**Présents : AUSSANT Catherine, BAYARD Jean-Yves, COMBALBERT Chantal, DOURNES Jean-Luc GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.**

**Absents excusés : BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles NARES Laurent, ROBERT Jean-Paul (excusé)**

**Secrétaire de séance : MORITZ-ANDRIEU Corinne**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets qui pourraient être engagés dans les prochaines années sur la commune de L'Honor de Cos :

<b>1-Club House Loubéjac</b>	<b>237 504,66 € HT</b>
<b>2-Club House Léríbosc</b>	<b>402 102,00 € HT</b>
<b>3-Salle des Fêtes Loubéjac</b>	<b>243 697,00 € HT</b>
<b>4-Place D'Aussac</b>	<b>12 507,00 € HT</b>
<b>5-Salle des fêtes de Léríbosc</b>	<b>148 300,00 € HT</b>
<b>6-Toiture de l'école</b>	<b>28 715,60 € HT</b>
<b>7-Mur du cimetière</b>	<b>11 840,00 € HT</b>

Le coût total de ce programme est de **1 084 666,26 € HT**

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du conseil général la signature d'un contrat d'équipement ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

Approuve le programme des travaux ci-dessus indiqué,

- ☑ Sollicite auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne les subventions relatives à l'ensemble des projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,
- ☑ Sollicite l'autorisation de préfinancement des travaux auprès du Conseil Général,
- ☑ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes en conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Michel LAMOLINAIRIE